



Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Avril 2023

Éditorial

En ce printemps 2023, plus d'une quarantaine de programmes d'accompagnement CEE sont actifs. Ces programmes jouent un rôle essentiel pour dynamiser les actions d'économies d'énergie et accélérer la transition énergétique. Ils permettent de soutenir l'innovation, de former les professionnels, d'accompagner les ménages, les entreprises et les collectivités dans la rénovation énergétique ou la mobilité décarbonée, etc...Une attention particulière est portée aux ménages les plus modestes.

Le catalogue des programmes a été mis à jour en avril afin de permettre à chacun de prendre connaissance de la diversité de leurs actions, regroupées par thématique et par typologie de bénéficiaires. Il s'enrichit également d'une partie consacrée au bilan des programmes terminés. Les divers outils à la disposition des porteurs des programmes (modèles, trame type d'auto évaluation, bilan de fin de programmes, etc) ont également été mis à jour.

Pour les 9 programmes sélectionnés au titre de l'appel à programmes 2022 ainsi que pour Pacte Industrie et ACTEE+, la sélection des financeurs est désormais effective et les conventions pourront être signées dans les prochaines semaines, permettant la mise en œuvre effective de leurs actions. Un nouvel appel à programmes sera lancé en 2023.

En ce printemps, l'actualité des programmes CEE c'est aussi le lancement de la campagne annuelle des audits techniques et financiers qui contribueront, avec l'appui d'un auditeur externe, à assurer leur contrôle et leur suivi. Les porteurs des programmes concernés qui ont reçu les demandes de la DGEC pour réaliser ces audits d'ici au mois de juillet pourront également retrouver les points d'attention à retenir lors de cette opération ainsi que les <u>réponses aux questions</u> <u>fréquemment posées</u> dans la partie dédiée de la page Programmes du site internet.

Enfin à titre de rappel, et pour faciliter le parcours de rénovation des ménages il est essentiel que les aides CEE soient versées aux ménages bénéficiaires rapidement après la fin des travaux. A cette fin et conformément aux dispositions prévues par le décret du 26 décembre 2022, pour les opérations engagées à compter du 28 décembre 2022, et s'agissant des opérations standardisées dont les bénéficiaires sont des personnes physiques ou des syndicats de copropriétaires, la réalisation de la contribution doit intervenir au plus tard à la date à laquelle la demande de CEE est déposée. Il s'agit bien sûr d'une date limite, le montant de l'aide pouvant, par exemple, être pris en compte directement dans la facture des travaux. La DGEC vérifiera attentivement le respect de ces dispositions importantes pour les ménages.

Laurent MICHEL Directeur général de l'énergie et du climat

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1er avril 2023:

CEE classique:

- 3 027 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 775 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 627 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 134 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 401 TWhcumac ont été délivrés donc depuis le début du dispositif.
- 1 226 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- 361 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 98 TWhcumac

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

<u>Chronique des dépôts et délivrances de CEE</u>: le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique actualisé a été mis en ligne au <u>lien suivant</u>.

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2023 :

CEE classique et précarité :

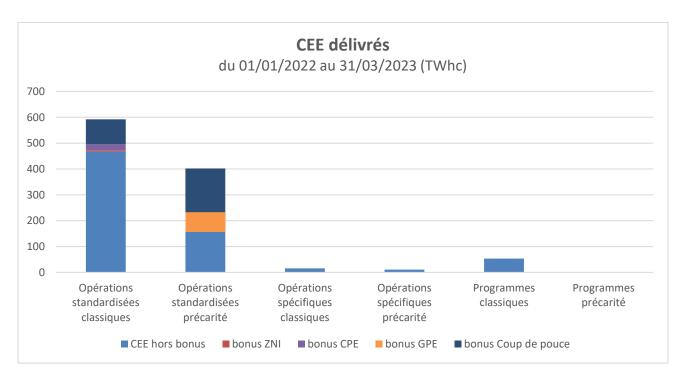
- 5,7 TWhcumac à des collectivités territoriales et 4,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 92,4 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,5 % via des opérations spécifiques, et 5,1 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique:

- 5,4 TWhcumac à des collectivités territoriales et 1 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 89,5 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,4 % via des opérations spécifiques, et 8,1 % via des programmes d'accompagnement.

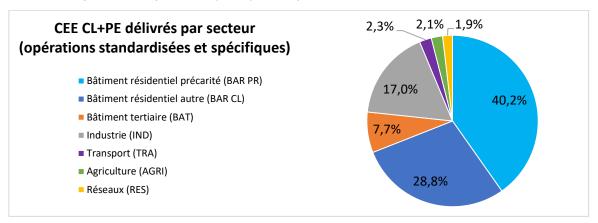
CEE précarité:

- 334 GWhcumac à des collectivités territoriales et 3,5 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 97 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 2,6 % via des opérations spécifiques, et 0,3 % via des programmes d'accompagnement.



Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2023, les CEE délivrés pour des opérations <u>standardisées et spécifiques</u> se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

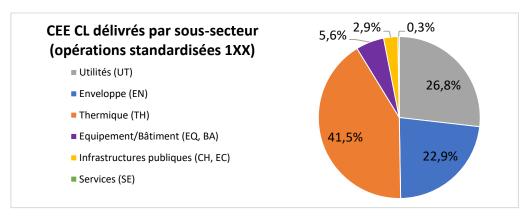


Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 mars 2023 :

CEE classique:

Les volumes de CEE délivrés pour les <u>opérations standardisées « P3 »</u> (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

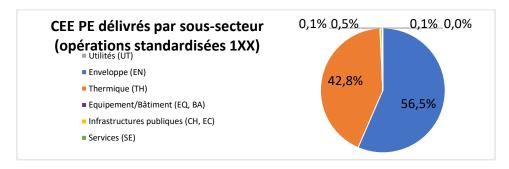


Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	17,13%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	10,38%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	8,87%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,30%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,48%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	4,23%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	4,02%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,00%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	2,60%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,47%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,86%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,49%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,47%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,41%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,28%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	1,22%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,97%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les <u>opérations standardisées « P3 »</u> (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :



Les fiches suivantes représentent environ 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	24,40%
BAR-EN-102	Isolation des murs	18,96%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	14,80%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	11,36%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	6,45%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,95%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	5,87%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,87%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,27%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,94%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,90%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,63%
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif	0,58%
BAR-TH-158	Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	0,57%
BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air/air	0,52%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,49%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,49%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent environ 83% des volumes de CEE délivrés pour les <u>opérations standardisées « P3 »</u> (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	16,05%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	11,27%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,34%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,20%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,98%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,76%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	5,13%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,85%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2,38%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	2,04%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,55%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,11%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	0,98%
BAR-TH-112	Appareil indépendant de chauffage au bois	0,94%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,89%
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau	0,88%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	0,84%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,76%

« Coup de pouce chauffage »

74 entreprises sont référencées sur le <u>site internet du ministère</u> au 14 mars 2023.

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à mars 2023, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	714 929	580 017	1 294 946
dont Nombre de travaux achevés	592 726	526 440	1 119 166
dont Nombre des incitations financières versées	458 304	478 335	936 639
pour un Montant d'incitations financières versées	1732,1 M€	522,9 M€	2254 M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

		Energie d'arrivée		
		Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
	Charbon	24 826 (3%)	590 (0%)	25 416 (2%)
Energie d'origine	Fioul	478 538 (67%)	46 656 (8%)	525 194 (41%)
	Gaz	211 565 (30%)	532 771 (92%)	744 336 (57%)
	Non précisé	- (0%)	- (0%)	- (0%)
		714 929 (100%)	580 017 (100%)	1 294 946 (100%)

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 883,6 M€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 4,2 Mtco₂.

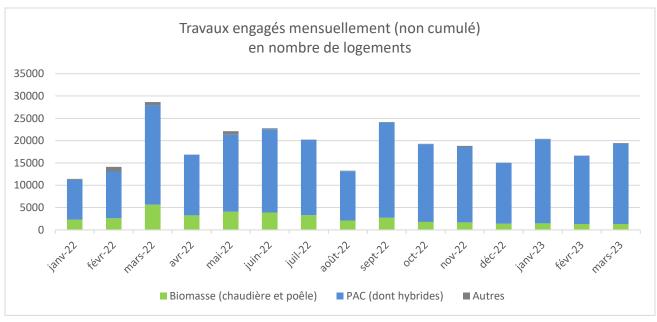
Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

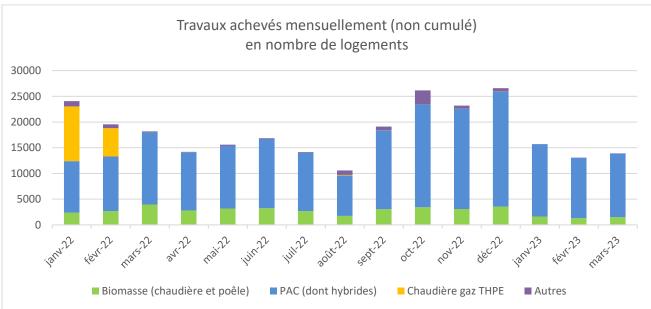
	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	3 975
dont Nombre de travaux achevés	3 739
dont Nombre des incitations financières versées	3 448
pour un Montant d'incitations financières versées	2 969 363 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique		
	Nombre de logements	Nombre d'appareils	
Nombre de travaux engagés	40 340	181 481	
dont Nombre de travaux achevés	39 193	177 359	
dont Nombre des incitations financières versées	36 268	163 763	
pour un Montant d'incitations financières versées	19 364 718 €		

Rythme mensuel:





<u>Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE)</u> bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Chaudière gaz THPE
Taux MO pour les incitations financières versées	59%	53%	44%
Taux GPE pour les incitations financières versées	37%	33%	23%

Volumes CEE:

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 486,7 TWhc (dont environ 9,8 TWhc pour mars 2023), dont 80,2 TWhc rapportables au titre de la DEE et 406,5 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »

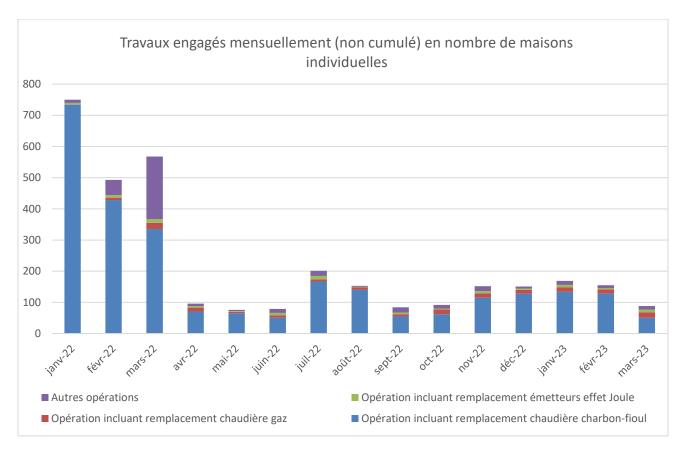
Au 1^{er} avril 2023, 38 entreprises ont signé la nouvelle charte « Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle » applicable aux opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2022.

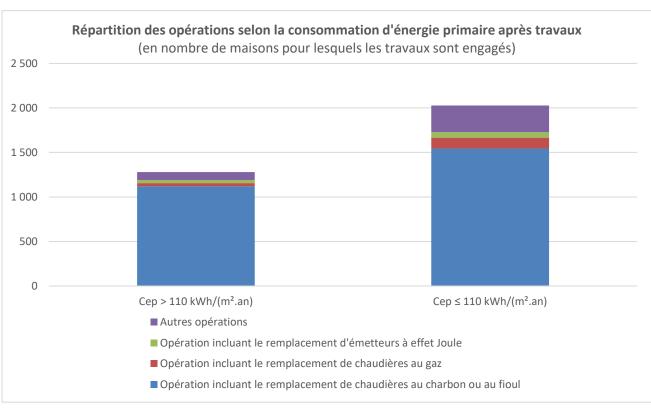
Le dispositif est présenté sur le <u>site internet du ministère</u>. Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles pour ce qui concerne la version antérieure du Coup de pouce. Y figure également la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte applicable avant janvier 2022 indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

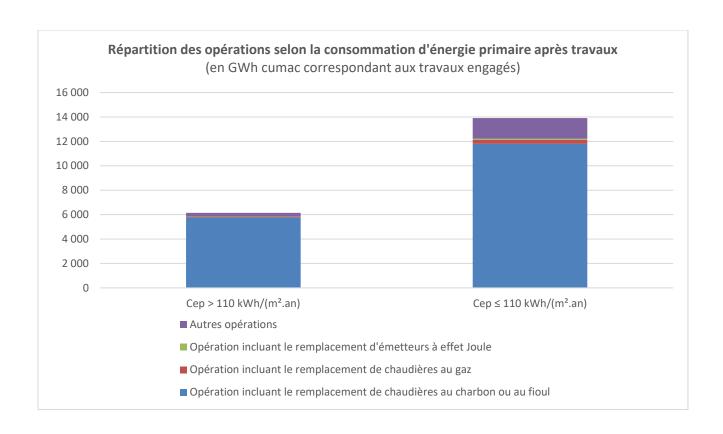
Le *reporting* relatif au Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle », pour les **opérations engagées à compter de 2022**, est désormais **mensuel**.

Les données ci-dessous concernent les opérations engagées du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023, sur la base des informations transmises par 30 signataires. A noter que des corrections de certains reportings ont été réalisées suite à la détection d'incohérences, ce qui explique l'écart observé par rapport aux précédentes statistiques.

	Cep > 110 kWh/(m².an)	Cep ≤ 110 kWh/(m².an)	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	3 711	5 359	9 070
Montant total des offres proposées (€)	92 848 747 €	135 908 669 €	228 757 416 €
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	1 279	2 028	3 307
Surface chauffée par les travaux engagés (m²)	239 535	434 286	673 821
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	3 165,74	4 807,50	7 973,24
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	6 151,61	13 903,92	20 055,53
Montant des travaux engagés (€)	35 528 876 €	92 105 377 €	127 634 253 €
Nombre de travaux achevés (nombre de logements)	170	560	730
Surface chauffée par les travaux achevés (m²)	24 578	89 244	113 822
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	239,31	1 053,10	1 292,41
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	454,47	2 947,90	3 402,37
Montant des travaux achevés (€)	3 523 221 €	20 308 372 €	23 831 593 €
Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)	95	406	501
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m²)	15 272	66 355	81 627
Montant total des incitations financières versées (€)	2 307 238 €	16 948 584 €	19 255 823 €





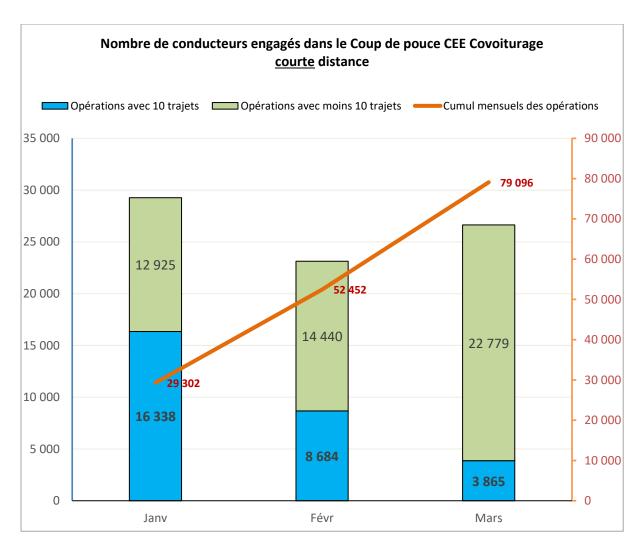


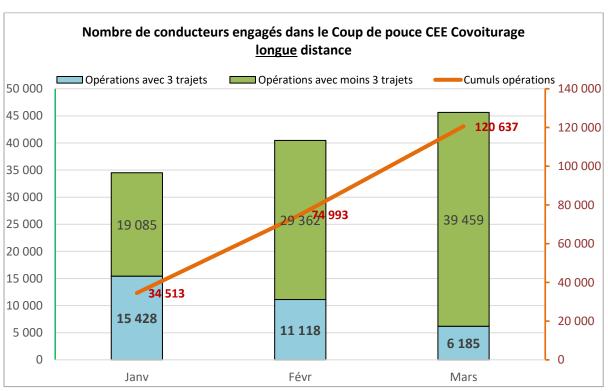
	Taux MO (y.c. GPE) pour les travaux engagés	Taux GPE pour les travaux engagés
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul	64%	42%
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz	18%	13%
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule	18%	10%
Autres opérations	54%	38%

Coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance » et « CEE Covoiturage longue distance »

Les dispositifs des **coups de pouce « CEE Covoiturage courte distance » et « CEE Covoiturage longue distance »** sont présentés sur <u>le site internet du ministère</u>. Ce dernier reprécise les conditions des Coups de pouce, les listes des signataires de la charte, les reportings mensuels des coups de pouce « CEE Covoiturage courte distance » et « CEE Covoiturage longue distance ». Ces reportings sont à envoyer avant le 5 du mois.

Pour ces trois premiers mois des coups de pouce « Covoiturage », les données remontées sont les suivantes :





Questions-Réponses

Rappel : Modalités de transmission des demandes de référencement de signataires de chartes « Coup de pouce »

Jusqu'à présent, les demandeurs de CEE souhaitant signer une charte « Coup de pouce » devaient adresser par courrier suivi (recommandé avec AR) la charte signée à la DGEC et, en complément, transmettre par courriel le scan de la charte signée ainsi que les détails des références de l'offre commerciale.

A compter de la publication de la présente lettre d'information, <u>les demandeurs de CEE doivent adresser leur demande à la DGEC de manière dématérialisée via un courriel</u> à l'adresse <u>cee@developpement-durable.gouv.fr</u> avec le titre "Engagement Coup de pouce X - Nom du signataire", en joignant le scan de la charte signée et en indiquant les détails de l'offre commerciale.

Actualité des Programmes

Audits des programmes CEE 2023

Le début du mois d'avril a été marqué par le lancement de la campagne d'audits de **neuf programmes représentant** 409 M€ pour un volume de 58 TWhc.

La campagne d'audits 2023 sera structurée autour du calendrier suivant :

- Avril Mai 2023 : lettre DGEC aux porteurs des programmes à auditer en 2023, sélection des cabinets d'audits et information aux Copil des Programmes ;
- Mai à juillet 2023 : réalisation des audits et communication des résultats des audits ;
- Eté 2023 : exploitation des résultats des audits par la DGEC ;
- Fin 2023 début 2024 : présentation globale des résultats des audits en CIA et Copil CEE.

Publication du catalogue des synthèses des bilans de fin de programme

Un catalogue des synthèses des bilans de fin de programme pour ceux qui se sont terminés en 2021 présentant notamment les retours d'expérience de chaque programme a été récemment publié sur le <u>site du Ministère</u>. Le catalogue des programmes terminés à fin 2022 est en cours de production.

Bâtiment – Massification

OSCAR

- Plus de 650 RAR formés et plus de 350 opérationnels et disponibles sur le terrain.
- La liste des Référents d'Aides à la Rénovation est accessible depuis le site internet : https://programme-oscar-cee.fr/#oscar-map-plugin

SLIME+

Tenue d'un stand dédié au Slime de la Gironde par le Conseil départemental de la gironde lors des <u>assises européennes</u> <u>de la transition énergétique</u>, du 23 au 25 mai à Bordeaux.

Dans le cadre de l'animation du programme Slime+, le CLER produit divers outils à destination des collectivités qui pilotent un Slime ou souhaitent se lancer dans l'aventure. Cette boite à outils vient de s'enrichir de plusieurs livrables :

- Un catalogue "Détection et soutien renforcé" qui présente de manière détaillée des initiatives de mobilisation d'acteurs locaux autour des ménages en précarité énergétique. La première fiche retrace l'expérience de l'association Les Locaux-Moteurs.
- Des <u>fiches "Métier"</u> qui caractérisent les acteurs mobilisables et donnent des clés pour les mobiliser dans le cadre du Slime ;

Transports

Alvéole Plus et ADMA

La publication de l'étude sur le vol des vélos mené par l'ADMA

Analyser le <u>vol</u> de vélos en <u>France</u>: quels objectifs? Deuxième obstacle à la pratique du <u>vélo</u>, le vol est un sujet qui anime aussi bien les conversations quotidiennes des cyclistes que de tout un chacun. L'<u>Académie des Mobilités Actives (ADMA)</u>, pour comprendre comment lutter contre ces vols, a réalisé une étude <u>inédite</u> en France sur cette thématique mal connue. Pour découvrir ses objectifs, une <u>synthèse</u> <u>de notre étude est disponible</u>. L'analyse complète sera disponible prochainement <u>sur le site de l'ADMA.</u>

Alvéole Plus lance son service Conseil

Le programme Alvéole Plus permet de bénéficier d'une prestation de conseil pour accompagner l'élaboration des projets de création, d'agrandissement ou d'amélioration d'un espace de stationnement vélo. Cet accompagnement est optionnel et pris en charge à 100 % par le programme. Cette prestation est réalisée par des conseillers recrutés suite à un appel à manifestation d'intérêt et après examen minutieux des prérequis nécessaires à leur bonne réalisation.

Plus d'informations sur www.alveoleplus.fr

Objectif Employeur Pro-Vélo

La parole est aux employeurs labellisés « Employeur Pro-Vélo »!

Safran Toulouse, CEA Grenoble, Emile Henry et SNCF se sont prêtés au jeu des questions - réponses à travers une vidéo témoignage, diffusée lors de la 1^{re} cérémonie de remise des labels au congrès de la FUB. Entre engagement, reconnaissance, responsabilité sociétale et environnementale, ils nous partagent leur expérience et les bénéfices apportés par le label Employeur Pro-Vélo, qui valorise les actions pro-vélo mises en place sur les sites employeurs. <u>Découvrez à ce lien la vidéo !</u>

Plus d'informations sur <u>oepv.fr</u> pour en savoir plus et vous inscrire!

Advenir

Le programme Advenir sera présent à la Foire de Paris du 27 avril au 8 mai à Paris Expo Porte de Versailles via l'Electric Box, un stand pédagogique sur la mobilité électrique. Hall 3, allée C, stand 61.

Advenir Formations

En mars 2023, le programme Advenir Formations a passé le cap des **30 000 personnes sensibilisées ou formées à la mobilité électrique**.

Advenir Formations, en partenariat avec l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI) et UN+ Formations, propose des sessions de formation en visioconférence pour accompagner les syndics dans le déploiement de bornes de recharge en copropriété :

- Formation avec UN+ Formations : 9 mai de 13h à 16h30 : Inscription
- Formation avec l'ESI: 22 mai de 14h à 17h30: Inscription

Advenir Infrastructures

- Le programme Advenir a d'ores et déjà financé l'installation de plus de **130 000 points de recharge** en France toute cible confondue.
- Sur la cible « Professionnels des services de l'automobile », lancée en septembre 2022, la barre des 1 000 points de recharge financés vient d'être passée.
- Les primes dédiées à l'installation de Points de recharge ouverts à tout public sur parking privés prendront fin au 31 août 2023.
- L'accès à la prime Infrastructure collective pour les copropriétés est simplifié : il ne sera désormais plus nécessaire d'installer au moins une borne de recharge dans le parking à la suite des travaux.

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Energétique Direction Générale de l'Energie et du Climat Pôle National CEE 92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du MTE : https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : https://www.emmv.fr/public/accueil

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du MTE ainsi qu'à une liste de diffusion.

- \rightarrow Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : $SUBSCRIBE\ ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr$
- → Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : UNSUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr